

SERVICE: GESTION IMMOBILIERE LOCATIVE

Nombre d'exemplaires:

Visa du Service:

Visa de M. le D.G.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 mars 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 07 - GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX - Grand Bazar - Espace commercial 4 - Modification de la date de prise d'effet du bail commercial - Autorisation

LE CONSEIL

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement son article L1122-30;

Considérant l'acquisition par la Ville du complexe du Grand Bazar;

Considérant le projet déposé par M. Mustafa OZHAN, en vue d'exploiter un commerce de papeterie, de librairie et de photocopies, dans des locaux vides du Grand Bazar, d'une superficie d'environ 148 mètres carrés, sis au rez-de-chaussée donnant sur la Place Verte, anciennement occupés par une papeterie-librairie;

Vu le projet de bail commercial appelé à régir le commerce envisagé;

Vu le dossier soumis au Collège communal du 13 mars 2019;

Attendu que le projet respecte la volonté de la Ville de Verviers de ne permettre l'accès à la papeterie que via l'intérieur de la galerie, en maintenant fermées les vitrines donnant sur l'espace public;

Vu l'avis émis par la Section Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement du Territoire en sa séance du ;

Par * voix contre * et * abstentions,

APPROUVE

Le projet de bail de neuf ans à intervenir entre M. Mustafa OZHAN (libraire, n° 0607.774.977) et la Ville de Verviers, en vue de la mise à disposition de la surface commerciale au rez-de-chaussée du Grand-Bazar pour une durée allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2028, moyennant un loyer annuel, charges comprises, de 16.200 euros indexé.

La présente délibération sera jointe à la convention.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,